

**NOTICE EXPLICATIVE**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020**

Le budget primitif 2020 de la commune comprend les dépenses et les recettes de l'exercice ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement et les résultats reportés de 2019.

En effet, dans la mesure où le compte administratif 2019 a été voté avant le budget primitif 2020, la reprise des résultats est immédiate, ce qui évite le vote ultérieur d'un budget supplémentaire.

Le résultat de la section de fonctionnement de 2019 s'élève 5 485 608,71 €. Il est affecté de la manière suivante :

- En section d'investissement pour couvrir le besoin de financement :	2 278 151,30 €
- En report section de fonctionnement :	3 207 457,41 €

**Section de fonctionnement****79 670 000,00 €**

Le budget primitif 2020 est élaboré sur la base du maintien des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire du 17 février 2020.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un objectif incontournable tant en charges d'exploitation (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) qu'en charges de personnel.

Les services rendus aux usagers et les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, des voiries communales et des espaces publics sont néanmoins maintenus.

Par ailleurs, nous avons tenu à marquer par quelques modifications les nouvelles orientations de la municipalité ; qu'il s'agisse de la transition écologique, de la réussite éducative, de la jeunesse avec le financement de contrats d'apprentissage ou de l'aide aux associations.

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES (en €)	RECETTES (en €)
011	Charges à caractère général	19 082 360,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 000 000,00	
014	Atténuations de produits	50 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 733 907,00	
66	Charges financières	3 735 000,00	
67	Charges exceptionnelles	145 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section investissement	5 373 733,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 550 000,00	100 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
002	Résultat reporté ou anticipé		3 207 457,41
013	Atténuations de charges		680 908,59
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 823 172,00
73	Impôts et taxes		60 464 791,00
74	Dotations et participations		11 435 941,00
75	Autres produits de gestion courante		459 218,00
76	Produits financiers		43 512,00
77	Produits exceptionnels		455 000,00
78	Reprises sur provisions		
<b>TOTAUX</b>		<b>79 670 000,00</b>	<b>79 670 000,00</b>

En matière d'impôts directs locaux, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition s'établit à 0,9 % pour la taxe d'habitation et à 1,2 % pour les propriétés bâties et non bâties.

Les taux d'imposition communaux 2020 restent identiques à ceux de 2019 :

Taxes	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	119,76 %

Il est précisé que, compte-tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation 2020 est gelé à celui voté en 2019, soit 18,72 %.

On rappellera qu'en 2018, Corbeil-Essonnes a été contrainte, compte-tenu des lois MAPTAM (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), d'intégrer les taux de fiscalité additionnelle du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE) à ceux de la commune, sans impact sur le montant global de la taxe qui reste inchangé.

En 2020, la commune devrait notamment percevoir :

- 30 245 000 € de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (hors rôles supplémentaires) ;
- 25 428 909 € d'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (sous réserve de modifications liées à des transferts de compétence) ;
- 3 900 154 € au titre de la dotation de solidarité urbaine ;
- 2 979 290 € de dotation globale de fonctionnement. La contribution au redressement des finances publiques, prélevée sur la dotation globale de fonctionnement, est pérennisée à 3 976 434 € par an ;
- 2 350 000 € de recettes des prestations municipales ;
- 1 712 882 € au titre des fonds de péréquation : Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF) ;
- 4 390 000 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, compensations fiscales ;
- 4 750 000 € d'autres recettes : remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels.

Les principales dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont les suivantes :

- 44 000 000 € de masse salariale. Sous déduction des recettes (mise à disposition de personnel, remboursements sur rémunérations et charges sociales, emplois aidés), la masse salariale 2020 s'établirait à 40 700 000 € ;
- 19 082 000 € de charges d'exploitation : prestations de services, études, fluides, locations et charges locatives, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures, etc. ;
- 3 735 000 € de charges financières ;
- 1 600 000 € de subventions aux associations ;
- 1 075 000 € de subventions de fonctionnement au centre communal d'action sociale et à la caisse des écoles ;
- 50 000 € au titre du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF).

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice s'élève à 8 923 733 €, amortissements inclus.

**Section d'investissement**
**23 970 600,00 €**

Le budget primitif 2020 a été établi en adéquation avec les priorités suivantes :

- la poursuite du programme de travaux de requalification des voiries communales ;
- la poursuite du programme de rénovation des écoles ;
- la poursuite du programme d'entretien du patrimoine communal.
- Les travaux d'aménagement d'une salle des fêtes provisoire en location ont été abandonnés car nous voulons construire au cours de ce mandat une salle des fêtes qui réponde aux besoins.

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES (en €)	RECETTES (en €)
	<i>Dont restes à réaliser n-1</i>	5 000 852,46	3 173 780,61
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	451 079,45	
021	Virement de la section de fonctionnement		5 373 733,00
024	Produits des cessions d'immobilisation		160 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	3 550 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00	4 329 795,39
13	Subventions d'investissement	106 716,00	3 517 071,61
16	Emprunts et dettes assimilées	8 885 000,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	836 832,17	
204	Subventions d'équipement versées	235 399,67	
21	Immobilisations corporelles	4 878 991,99	
23	Immobilisations en cours	3 134 054,70	
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	40 000,00
107	Rénovation urbaine - Montconseil	578 350,99	
108	Rénovation urbaine - La Nacelle	3 742,68	
109	Rénovation urbaine - Les Tarterêts	810 049,36	
112	Centre technique municipal	312 600,00	
113	Groupe scolaire Montagne des Glaises - Picasso	785 131,62	
122	Groupe scolaire Bd Henri-Dunant	372 113,67	
123	Rénovation de la MJC	12 763,47	
124	Nouveau centre administratif	276 662,63	
126	Action cœur de ville	546 111,60	
100	Total des opérations d'équipement	3 697 526,02	
	<b>TOTAUX</b>	<b>23 970 600,00</b>	<b>23 970 600,00</b>

Les recettes d'investissement prévisionnelles sont principalement constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent ;
- des amortissements de l'exercice ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- des taxes d'urbanisme ;
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, région, département) ;
- des emprunts auprès des établissements de crédit.

Les principaux investissements prévus en 2020 sont les suivants :

Désignation	BP 2020 (en €)
TRX D'ENTRETIEN SUR PATRIMOINE COMMUNAL	2 552 213,38
REFECTION DES VOIRIES	2 358 490,99
ACQUISITIONS MOBILIERES	2 246 215,50
ECOLES MONTAGNE DES GLAISES-PICASSO	785 131,62
NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF - LOYER L1	770 000,00
VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	587 223,43
ACTION COEUR DE VILLE	546 111,60
GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN	465 000,00
GROUPE SCOLAIRE ANDRE MALRAUX	372 113,67
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	312 600,00
CHAUFFAGE	300 000,00
MEDIATHEQUE CHANTEMERLE	296 500,00
NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF	276 662,63
ETUDES ET INGENIERIES OPAH	235 399,67
PARC URBAIN MONTCONSEIL	213 482,51
GYMNASE JEAN MACE	229 079,80
PARVIS + VOIES DESSERTE MONTCONSEIL	200 945,19
AMENAGEMENT RUE MATISSE	187 448,93
TRAVAUX DE SECURITE	185 927,20
AMENAGEMENT RUE CHARLES ROBIN	143 736,59
REQUALIFICATION HAUT RUE P. PICASSO	127 353,02
AGENDA ACCESSIBILITE ERP	100 000,00
MEDIATHEQUE PAPETERIE	87 840,00
ETUDES NPNRU	72 431,02
Autres dépenses (< 70 K€)	405 897,80
	<b>14 769 520,55</b>

Le remboursement de la dette en capital prévisionnel s'élève à 7 621 645 € en 2020.

Compte tenu d'un emprunt prévisionnel de 6 M €, l'encours de la dette devrait dès lors s'établir à 88 M € au 31 décembre 2020, contre 89,6 M € au 31 décembre 2019.

La commune a par ailleurs souscrit deux contrats de partenariat :

- un contrat de PPP (partenariat-public-privé) relatif à la construction du groupe scolaire Paul-Langevin conclu le 9 mai 2012.  
Le solde de la part investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 7 769 160,26 €.  
Le remboursement en 2020 est fixé à 463 353,58 €.
- un marché de partenariat relatif à la construction du nouveau centre administratif a été conclu le 24 juillet 2017 et un avenant le 5 novembre 2019.  
Le solde de la part investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 22 489 444,40 €.  
Le remboursement en 2020 est fixé à 769 962,32 €.

Le total des engagements au titre de la dette propre et de la part investissement des 2 contrats de partenariat s'élève donc au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 119 087 053,49 €

**Ratios :**

Corbeil-Essonnes appartient à la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants :

		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 364,01	1 324,00
2	Produit des impositions directes / population	583,95	658,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 474,37	1 488,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	244,19	266,00
5	Encours de dette / population	1 730,51	1 463,00
6	DGF / population	133,21	189,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62,28 %	56,60 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	102,53 %	96,70 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,56 %	17,90 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	117,39 %	98,30 %

\* \* \*

Il est dès lors proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 tel qu'annexé à la délibération figurant dans votre dossier, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.